



**Vue d'ensemble de la coopération entre
l'Agence des droits fondamentaux de l'Union
européenne et le Conseil de l'Europe**
(1^{er} janvier 2018 – 31^{ème} décembre 2018)

Table des matières

Partie I. Objectifs, méthodes et analyse de la coopération	1
1. Introduction	1
2. Objectifs fondamentaux – Que recherchons-nous et dans quels domaines?	1
3. Méthodes et analyse de la coopération.....	2
3.1. Mécanismes permanents de coopération.....	2
3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel	3
Partie II : Projets et activités entrepris (1 ^{er} janvier 2018 - 31 ^{ème} décembre 2018).....	5
4. Exemples de coopération interinstitutionnelle et règlementaire	5
5. Autres contacts et activités de coordination au niveau interinstitutionnel.	6
6. Exemples de projets communs et d’autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques	6
6.1. Projets communs FRA-CdE.....	6
a. Mise à jour du manuel de droit européen en matière de protection des données	6
b. Mise à jour du manuel de droit européen en matière de non- discrimination	7
6.2. Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques	7
a. Racisme, xénophobie et intolérance associée.....	7
b. Coopération concernant les Roms et les Gens du voyage	8
c. Egalité et non-discrimination	8
d. Droits des personnes LGBTI	8
e. Droits de l’enfant	8
f. Tutelle des mineurs non accompagnés et évaluation de l’âge.....	9
g. Violence à l’égard des femmes	9
h. Asile, immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières	10
i. Détention criminelle et alternatives	10
j. Société de l’information, vie privée et protection des données à caractère personnel	10
k. Éducation à la citoyenneté et aux droits de l’homme, et promotion des droits fondamentaux	11
l. Droits de l’homme au niveau local.....	11
m. Coopération de la société civile et espace dévolu à la société civile 12	
6.3. Coopération CdE-FRA-Equinet-ENNHRI dans le cadre des plateformes thématiques	12

Partie III : Annexe	14
Discours – Michael O’Flaherty, directeur de la FRA, s’adresse au Comité des ministres du Conseil de l’Europe, 17 octobre 2018	14
Discours de Christos Giakoumopoulos, Directeur Général Droits de l’Homme et Etat de Droit du Conseil de l’Europe à l’occasion du 30 ^{ème} conseil d’administration, 13 décembre 2018 disponible en anglais uniquement.....	17

Partie I. Objectifs, méthodes et analyse de la coopération

1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (l'Agence ou FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux¹ et sur l'Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, adopté en 2008². Cet accord établit un cadre général de coopération entre l'Agence et le CdE en vue d'éviter les doubles emplois et de garantir la complémentarité et la valeur ajoutée des activités. Conformément au paragraphe 23 de l'accord, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (UE) ont décidé, sur la base d'une évaluation positive de la coopération, de ne pas réviser l'accord pour le moment, car il offre un instrument approprié et souple de coopération

La coopération entre l'Agence et le CdE n'a cessé, ces dernières années, d'aller dans le sens d'une amélioration de la coordination des activités et des synergies entre les deux organisations. Le présent document expose les principaux objectifs et méthodes de cette coopération et donne des exemples concrets d'activités de coopération menées dans différents domaines entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

2. Objectifs fondamentaux – Que recherchons-nous et dans quels domaines?

Les objectifs et les priorités stratégiques essentiels de la coopération ont trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis au cours d'un échange de vues approfondi entre l'Agence et le CdE. La coopération entre les deux organisations est essentiellement axée sur :

- l'élaboration de projets communs dans des domaines de préoccupation commune ;
- l'ouverture d'un dialogue avec divers parties prenantes pour améliorer la situation des droits fondamentaux en Europe ;
- la coordination des activités de communication pour sensibiliser aux droits fondamentaux ;
- l'information réciproque sur les résultats des activités de chaque organisation ;
- l'échange de données et la consultation réciproque au niveau opérationnel.

¹ Règlement N° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO L 53, 22.2.2007, p. 1.

² Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, JO L 186, 15.7.2008, p. 7.

La coopération est menée dans des domaines thématiques précis du cadre pluriannuel de l'Agence (2018 – 2022), approuvé par le Conseil de l'Union européenne et adopté le 7 Décembre 2017.³

- a) les victimes de la criminalité et l'accès à la justice ;
- b) l'égalité et la discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité ;
- c) la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- d) la coopération judiciaire, à l'exception des affaires pénales ;
- e) la migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants ;
- f) le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée ;
- g) les droits de l'enfant ;
- h) l'intégration et l'inclusion sociale des Roms.

3. Méthodes et analyse de la coopération

3.1. Mécanismes permanents de coopération

Les différents mécanismes prévus dans le Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux et dans l'Accord entre l'UE et le CdE garantissent la complémentarité des relations entre l'Agence et le CdE. Par exemple, le CdE a nommé une personnalité indépendante appelée à siéger au conseil d'administration et au bureau exécutif de la FRA, et des représentants du Secrétariat du CdE sont présents en qualité d'observateurs aux réunions du conseil d'administration de l'Agence. De plus, une fois par an, un haut représentant du CdE est invité à intervenir devant le conseil d'administration de la FRA, ce qui permet aux deux organisations d'avoir un échange de vues et tient le conseil d'administration de l'Agence pleinement informé des activités de premier plan prévues par le CdE. Des échanges de vues annuels entre le Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres, la personnalité indépendante désignée par le CdE, la Présidente du conseil d'administration de la FRA et le directeur de la FRA contribuent encore à l'efficacité de la coopération entre les deux organisations. En 2018, afin de célébrer le dixième anniversaire de l'accord UE-CdE, le directeur a prononcé un discours devant le Comité des ministres du CdE. Ces échanges permettent également de passer régulièrement en revue la coopération entre la FRA et le CdE.

De plus, le CdE participe aux travaux de la FRA avec des organisations de la société civile, essentiellement par l'intermédiaire de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence.

³ Décision (UE) 2017/2269 du Conseil du 7 décembre 2017 établissant un cadre pluriannuel pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la période 2018-2022, JO L 326/1, 09.12.2017, p.3.

Le Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux prévoit des consultations entre l'Agence et le CdE lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et du rapport annuel sur les droits fondamentaux de l'Agence (article 9 du Règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux). Ainsi, les priorités, les activités et les conclusions du CdE sont dûment pris en compte dans les documents clés de la FRA en général et dans son rapport annuel (*Rapport sur les droits fondamentaux*) en particulier. De plus, l'article 3 de l'Accord entre l'UE et le CdE sur la coopération entre les deux organisations dispose que l'Agence et le CdE désignent chacun une personne de référence spécialement chargée des questions liées à leur coopération. Le Conseil de l'Europe fait partie du panel de présélection des membres du comité scientifique, qui vérifie l'admissibilité des candidats. Par ailleurs, les services des deux organisations procèdent à des examens réguliers à différents stades des activités et projets, tandis que l'échange régulier d'informations entre les personnes de contact respectives et les réunions interinstitutionnelles contribuent à renforcer la collaboration.

3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est une réalité quotidienne. Elle prend diverses formes : consultations sur des projets et des activités donnés, échange régulier de données et d'informations ; participation aux réunions préparatoires de projets, projets et activités communs ; participation aux structures de la société civile ; octroi du statut d'observateur auprès de plusieurs comités intergouvernementaux et comités de suivi des droits de l'homme du CdE et complémentarité par des renvois mutuels aux travaux de chacun. Les personnes de référence désignées par le CdE et l'Agence sont régulièrement informées de ces activités de manière à pouvoir faciliter l'ensemble du processus et à en garantir la continuité et la cohérence. Ces échanges garantissent des renvois au travail de chacun.

A ce sujet, l'Agence coopère au niveau opérationnel avec un certain nombre d'organes et de services concernés du CdE, dont le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). La jurisprudence de la CouEDH cite régulièrement les rapports de l'Agence.⁴ Les rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance se réfèrent régulièrement, eux aussi, aux travaux de la FRA – notamment les enquêtes EU-MIDIS et LGBT, mais aussi le *Rapport sur les droits fondamentaux*. De même, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) fait référence aux données de la FRA dans ses rapports par pays⁵. De surcroît, la FRA coopère aussi avec le comité européen des droits sociaux (CEDS), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ainsi qu'avec d'autres comités de surveillance des droits de l'homme, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), la Commission de Venise, le bureau du Commissaire aux droits de l'homme, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions relatives aux Roms, le Représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés, le Congrès des pouvoirs

⁴ Voir par exemple : CouEDH, *Bălșan c. Roumanie* (application n° 49645/09), 23 mai 2017 sur la violence à l'égard des femmes.

⁵ Voir par exemple : GREVIO, [Rapport d'évaluation de référence - Danemark](#), 24 novembre 2017.

locaux et régionaux, la Conférence des OING, de même qu'avec la Direction générale Droits de l'homme et État de droit et la Direction générale de la Démocratie

La FRA s'appuie, dans ses travaux, sur les normes du CdE et tient dûment compte des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la manière dont ils sont exécutés, des décisions et des conclusions du Comité européen des droits sociaux, des rapports et des activités d'autres organes de suivi des droits de l'homme et comités intergouvernementaux du CdE ainsi que des rapports du Commissaire aux droits de l'homme du CdE. Elle peut aussi se faire une idée en ligne de l'acceptation des obligations internationales en matière de droits de l'homme (Onu et CdE) des 28 Etats membres de l'UE. De plus, ces tableaux comparatifs comprennent des données sur l'acceptation de certaines dispositions de la Charte sociale européenne et le respect de ces dispositions (en pourcentage) tel qu'évalué par le Comité européen des droits sociaux ainsi que des statistiques de base de la Cour européenne des droits de l'homme sur les affaires relatives aux 28⁶. Le CdE est aussi régulièrement invité à formuler des observations sur les projets de rapports de la FRA pour veiller notamment à ce que les normes européennes en matière de droits de l'homme soient bien prises en compte.

À son tour, le travail du CdE est facilité par les informations et conclusions de la FRA. À titre d'exemple, les rapports du cinquième cycle de monitoring de l'ECRI sur la France, l'Italie, et le Royaume-Uni évoquent et utilisent des données et des informations issues des travaux de la FRA à titre de matériel probant, notamment l'enquête EU-MIDIS, l'enquête sur les personnes LGBT, l'enquête sur les Roms, l'avis concernant la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie — et plus particulièrement sur les droits des victimes de la criminalité —, ainsi que les rapports thématiques relatifs à l'Accès à des recours efficaces : la perspective des demandeurs d'asile, et à la Discrimination et aux crimes de haine à l'égard des personnes juives dans les États membres de l'UE: expériences et perceptions de l'antisémitisme. En outre, le Comité d'experts ad hoc sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) renvoie aux rapports et enquêtes de la FRA (p.ex. l'enquête EU-MIDIS sur les Roms, le cadre d'indicateurs élaboré par le groupe de travail sur l'intégration des Roms, facilité par la FRA, les rapports thématiques de la FRA relatifs à l'éducation, au logement et au genre) dans ses rapports thématiques.

Pour plus d'informations :

<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/library/publications.asp#TopOfPage> et
<http://www.coe.int/en/web/portal/cahrom>

Ces renvois contribuent à la diffusion, sur une base réciproque, des résultats des activités respectives du CdE et de la FRA. La consultation et le retour d'informations réciproques ainsi que la participation à des réunions et des manifestations font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux organisations.

⁶ <http://fra.europa.eu/fr/publications-and-resources/data-and-maps/obligations-int>.

Partie II : Projets et activités entrepris (1^{er} janvier 2018 - 31^{ème} décembre 2018)

4. Exemples de coopération interinstitutionnelle et réglementaire

La personnalité indépendante désignée par le CdE a participé aux réunions du bureau exécutif de la FRA (8 mars 2018, 15 mai 2018 et 5 octobre 2018, 13 décembre 2018) et à celles du conseil d'administration de la FRA (15-17 mai 2018, 13-14 décembre 2018). La représentante du Secrétariat du CdE a participé à la réunion du conseil d'administration de la FRA en mai en qualité d'observateur.

Le représentant du Secrétariat du CdE assiste en qualité d'observateur aux réunions régulières du comité de rédaction du rapport annuel (AREdit) du Conseil d'administration. Le comité AREdit a été créé en vue d'aider à la préparation du rapport annuel en perspective de son adoption par le Conseil d'administration de la FRA. Ce comité examine le premier projet du texte et livre ses commentaires et recommandations.

Le 1^{er} mars 2018, le chef du département « Anti-discrimination » et chef par intérim du département « Équipe Roms et Gens du voyage » au sein de la direction de la participation démocratique et de l'anti-discrimination, qui relève de la direction générale de la démocratie, M. Hallvard Gorseth, a visité l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne afin de rencontrer des collègues de la FRA et de discuter de domaines de coopération possibles, tels que l'égalité, les crimes de haine et les discours haineux, les LGBTIQ, l'inclusion des Roms et la coopération de la FRA avec les subventions de l'EEE et de la Norvège, en tant qu'organisation internationale partenaire (au même titre que le Conseil de l'Europe).

Le 15 juin 2018, une délégation du Conseil de l'Europe s'est rendue au siège de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. M. Christos Giakoumopoulos, directeur général des droits de l'homme et de l'État de droit, conduisait la délégation du Conseil de l'Europe, composée de M. Jeroen Schokkenbroek, secrétaire exécutif du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), et M^{me} Tatiana Termacic, personne de contact du Conseil de l'Europe en charge de la coopération avec la FRA. Au cours de la visite, ils ont discuté du travail de la FRA dans les points chauds en Grèce et en Italie, de l'avenir des quatre plateformes et d'autres initiatives de coopération pertinentes, notamment le système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux (EFRIS), le travail en faveur des Roms, les Villes des droits de l'homme et le Forum des droits fondamentaux 2018.

Dans le cadre du suivi de cette réunion, le 17 septembre, le chef du secteur « Asile, migration et frontières » de la FRA s'est rendu au Conseil de l'Europe pour une réunion de coordination sur la migration. Des domaines de coopération possibles ont été discutés avec le CPT, le SRSG sur la migration et les réfugiés, l'Assemblée parlementaire et d'autres acteurs pertinents du Conseil de l'Europe.

Le 17 octobre 2018, le directeur de la FRA s'est rendu au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Au cours de sa visite, il a prononcé un discours devant le Comité des

ministres du Conseil de l'Europe (voir annexe pour le discours complet) afin de célébrer le dixième anniversaire de l'accord de coopération conclu entre le Conseil de l'Europe et l'Agence. L'échange de vues avec les représentants des États membres du Conseil de l'Europe a mis en évidence des aspects de cette coopération revêtant un intérêt particulier. Le directeur a également rencontré pour la première fois le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, il a eu un échange de vues avec le Comité européen des droits sociaux le 18 octobre, durant lequel les possibilités d'un soutien accru de la FRA aux travaux du comité ont été étudiées. Le directeur a aussi eu l'occasion de rencontrer des fonctionnaires de haut niveau du Conseil de l'Europe en charge des droits de l'homme et de l'État de droit, de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, de la participation démocratique, de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité.

5. Autres contacts et activités de coordination au niveau interinstitutionnel

Le système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)

Le système d'information européen sur les droits fondamentaux de l'Agence rassemble des informations pertinentes de l'UE, des NU et du Conseil de l'Europe sur les droits fondamentaux en vue de renforcer la visibilité et l'accessibilité des mécanismes de contrôle existants. Il a pour ambition de servir de vitrine au plus grand nombre possible des plus de 80 mécanismes existants en lien étroit avec les droits de l'homme. Les 22 et 23 mars, l'Agence a organisé sa troisième réunion d'experts sur le développement de l'outil en ligne EFRIS, avec la participation essentielle du Conseil de l'Europe. Tout au long de l'année, des échanges permanents sur EFRIS ont eu lieu avec le Conseil de l'Europe. Cet outil devrait être lancé en 2019.

6. Exemples de projets communs et d'autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques

6.1. Projets communs FRA-CdE

a. Mise à jour du manuel de droit européen en matière de protection des données

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont examiné leurs cadres juridiques relatifs à la protection des données à caractère personnel afin de suivre le rythme des changements dans ce domaine en rapide évolution. Prenant appui sur le populaire manuel pratique de droit européen de protection des données, le 25 mai, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), le Conseil de l'Europe et le Contrôleur européen de la protection des données ont publié une mise à jour à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de protection des données de l'UE et de l'adoption récente du texte modernisé de la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe.

Le 21 juin à Strasbourg, le juge Robert Spano de la Cour européenne des droits de l'homme et la FRA ont présenté ensemble l'édition 2018 du manuel de droit européen de protection des données à l'assemblée plénière du Comité consultatif de la *Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel* du Conseil de l'Europe (Convention 108+). Ce manuel se révèle populaire, étant donné que l'UE et le Conseil de l'Europe ont récemment révisé leurs cadres juridiques respectifs sur la protection des données à caractère personnel. Il a été produit conjointement par la FRA, le Conseil de l'Europe et le Contrôleur européen de la protection des données.

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/handbook-european-data-protection-law> et <https://www.coe.int/en/web/data-protection/36th-plenary-meeting-of-committee-of-conv.-108>

b. Mise à jour du manuel de droit européen en matière de non-discrimination

Le manuel de droit européen en matière de non-discrimination est l'œuvre commune de la Cour européenne des droits de l'homme et de la FRA. Il s'agit d'un document de référence complet sur le droit de la non-discrimination et les notions clés correspondantes. L'édition 2018 de ce manuel contient des exemples récents de la jurisprudence pertinente ainsi que de nouveaux chapitres traitant de la discrimination multiple, des crimes de haine et des discours haineux. Ce manuel a pour but d'assister les professionnels du droit qui ne sont pas spécialisés en droit de la non-discrimination en leur proposant une introduction à ses questions clés. Il cherche à sensibiliser et à améliorer la connaissance des normes pertinentes mises en place par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, en particulier à travers la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE et de la Cour européenne des droits de l'homme. Le cas échéant, il fait également référence à la Charte sociale européenne, à d'autres instruments du Conseil de l'Europe et aux traités internationaux des Nations unies se rapportant à la non-discrimination. La première édition a été publiée en 2010 et a été téléchargée plus de 100 000 fois à ce jour.

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/handbook-european-law-non-discrimination> et <https://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=caselaw/otherpublications&c>

6.2. Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques

a. Racisme, xénophobie et intolérance associée

Comme chaque année, l'ECRI et la FRA, conjointement avec le BIDDH/OSCE, ont publié un communiqué le 21 mars 2018 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le communiqué de cette année portait sur l'importance de renforcer les organismes de promotion de l'égalité, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le racisme et la discrimination.

Pour plus d'informations : <https://rm.coe.int/as-millions-remain-exposed-to-racism-equality-bodies-must-be-strengthened/16808b3d83>

b. Coopération concernant les Roms et les Gens du voyage

Les 22 et 23 mai 2018, l'Agence a assisté à la réunion du Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (CAHROM) du Conseil de l'Europe à Athènes. La FRA a présenté un exposé sur « L'antitsiganisme en tant qu'obstacle à l'inclusion des Roms : une préoccupation constante », en prenant pour base les tendances européennes en matière d'inclusion des Roms extraites des enquêtes de la FRA de 2011 et 2016 et les conclusions du dernier rapport de l'Agence consacré à l'antitsiganisme, publié le 6 avril 2018. Profitant de sa présence à Athènes, la FRA a également coopéré avec le Secrétariat général pour l'inclusion des Roms du ministère grec du Travail au sujet de la planification et de la mise en œuvre du programme d'inclusion des Roms.

Le 29 mai, l'Agence a participé à un débat d'un groupe d'experts sur l'intégration des Roms à Sofia, dans le cadre d'une conférence sur la question organisée par la Présidence bulgare de l'UE. La conférence « Inclusion des Roms – où en sommes-nous et où allons-nous ? » a rassemblé des acteurs nationaux, des organisations de la société civile et des organisations internationales, comme la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'OSCE.

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/en/publication/2018/roma-inclusion>

c. Egalité et non-discrimination

i. Projets de la FRA relatifs aux droits des personnes handicapées

En février 2018, la FRA a fourni des données factuelles en vue de contribuer à la visite du Commissaire aux droits de l'homme en Slovaquie en mars. La FRA a également servi d'agent de liaison avec le Comité pour la prévention de la torture, le secrétariat du Conseil de l'Europe et le bureau du Commissaire au sujet du projet de l'Agence concernant la désinstitutionalisation.

d. Droits des personnes LGBTI

Du 24 au 27 octobre 2018, l'Agence a discuté de sa prochaine enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI) au cours de la conférence annuelle d'ILGA Europe à Bruxelles. La FRA s'est entretenue avec des organisations membres des 28 États membres de l'UE et de « l'ex République yougoslave de Macédoine ». Elles ont été invitées à aider la FRA à faire connaître l'enquête à leurs membres et à en diffuser ultérieurement les résultats. Elles ont également été informées de la manière dont elles pourront utiliser les résultats pour leurs actions de plaidoyer et leur travail politique au niveau national. La FRA a aussi discuté de l'enquête avec ILGA Europe, des représentants d'autres organisations internationales non gouvernementales de défense des personnes LGBTI, le Conseil de l'Europe et des représentants de gouvernements nationaux.

Pour plus d'informations : <https://fra.europa.eu/en/project/2018/eu-lgbti-survey-ii>

e. Droits de l'enfant

Du 21 au 23 mars, l'Agence a pris part à la quatrième réunion du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) à Strasbourg et à la première réunion du sous-groupe « Réponses à la violence à l'égard des enfants » les 17 et 18 mai. L'Agence a fait le point sur ses travaux les plus récents dans ces domaines prioritaires. Elle a également évoqué les prochaines publications sur les exigences nationales en

matière d'âge minimal, en insistant tout particulièrement sur la justice, la migration et le monde numérique. Le 7 septembre, le Conseil de l'Europe et l'Agence ont présenté conjointement leur travail sur une justice adaptée aux enfants lors d'une conférence de haut niveau en Allemagne.

f. Tutelle des mineurs non accompagnés et évaluation de l'âge

Les 1^{er} et 2 février, l'Agence a participé au groupe de rédaction du Conseil de l'Europe chargé de l'élaboration de normes pour la tutelle des mineurs dans le cadre de la migration. La réunion, qui s'est tenue à Strasbourg, a achevé de définir les principes et les lignes directrices sur la tutelle des enfants migrants non accompagnés. Le groupe a entamé la discussion sur les principes et les lignes directrices afin de faire en sorte que des mesures de protection soient en place pour les personnes dont l'âge est évalué dans le cadre de la migration. L'Agence a également contribué à la rédaction d'un manuel sur des informations adaptées aux enfants, destiné aux enfants migrants.

g. Violence à l'égard des femmes

Le 26 février 2018, l'Agence a présenté ses recherches au groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP) à Bruxelles. Soutenant les efforts actuels de l'UE en vue de ratifier la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (« Convention d'Istanbul »), la FRA a insisté sur l'importance de reconnaître la prévalence et la gravité particulière de la violence conjugale. Conformément à la Convention d'Istanbul, la police devrait être chargée d'émettre des injonctions d'éloignement d'urgence afin de permettre aux victimes de vivre à nouveau sans crainte.

Le 8 mars, l'Agence a présenté les données de son enquête sur la violence à l'égard des femmes à la Représentation de la Commission européenne en Autriche à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Les débats ont alimenté la discussion sur la ratification et la mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) dans l'UE et en Autriche. Lors de cet événement, le dernier rapport sur l'instance autrichienne de contrôle de la convention a été présenté. Celui-ci contient des recommandations sur la manière de garantir le droit des femmes et des filles à une vie sans violence.

Le 25 avril, une discussion en panel sur « Démystifier la Convention d'Istanbul relative à la violence à l'égard des femmes » a eu lieu à Bruxelles. Cet événement était organisé par la Friedrich Ebert Stiftung afin de discuter des raisons pour lesquelles certains États membres de l'UE n'ont pas encore ratifié la convention et de la manière dont les obstacles pourraient être levés. L'Agence a contribué aux discussions en fournissant des données factuelles extraites de son enquête à grande échelle sur la violence à l'égard des femmes dans l'UE. La discussion de groupe a également bénéficié de la participation d'orateurs représentant le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Lobby européen des femmes, notamment.

Le 8 novembre 2018, la FRA a pris part à un séminaire de formation destiné aux experts des États membres et intitulé « Cartographie des services d'aide aux victimes de la violence à l'égard des femmes conformément aux dispositions de la

Convention d'Istanbul ». Les principaux objectifs du séminaire étaient (1) de présenter les aspects pratiques des services d'aide aux victimes de la violence à l'égard des femmes examinés par le GREVIO (groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) et (2) de discuter avec des experts nationaux du type d'aide qui serait efficace dans un cas concret dans leur pays, voire dans leur communauté locale.

h. Asile, immigration et intégration des migrants, visas et contrôle aux frontières

Les 21-22 février et 4-5 septembre 2018, le Comité d'experts sur la rétention des migrants (CJ-DAM) du Conseil de l'Europe, opérant sous la supervision du Comité européen de coopération juridique du Conseil de l'Europe, s'est réuni à Strasbourg. Ce comité vise à codifier les règles et normes européennes existantes sur la rétention administrative des migrants. L'Agence est membre de ce comité depuis l'automne 2016 et a également participé à ces réunions.

Le comité a effectué un contrôle de qualité et de cohérence de l'ensemble de la deuxième version restructurée et modifiée du projet d'instrument de codification. Le comité a également commencé à examiner certaines parties du projet exposé des motifs de cet instrument. La dernière réunion de 2018 a eu lieu en décembre et les travaux du comité se poursuivront jusqu'au début de l'année 2019.

i. Détention criminelle et alternatives

Les 27 et 28 mars 2018, la FRA et le Conseil de l'Europe ont participé à un forum sur le mécanisme national de prévention (MNP, une exigence imposée par l'OPCAT des Nations unies, le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture) organisé par le Bureau du médiateur autrichien à Vienne. Le forum a essentiellement porté sur la création d'une base de données en vue d'échanger les normes nationales sur les centres de rétention et les recommandations du MNP.

La FRA avait assuré le suivi des discussions de novembre avec le Comité pour la prévention de la torture (CPT) et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) concernant les possibilités d'introduire leurs travaux dans la base de données contenant les normes nationales et internationales sur la détention pénale, tout comme les rapports des organes de contrôle et la jurisprudence.

j. Société de l'information, vie privée et protection des données à caractère personnel

Les 6 et 7 mars 2018, l'Agence a participé à la première réunion du Comité d'experts sur la dimension droits de l'Homme des traitements automatisés de données et différentes formes d'intelligence artificielle (MSI-AUT) du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Les participants ont discuté des travaux à venir du comité en vue d'assurer le suivi des activités passées sur le traitement automatisé des données (notamment les algorithmes). Ils se sont également penchés sur une étude de l'impact de l'intelligence artificielle sur les libertés et droits fondamentaux. La participation de la FRA a permis de s'assurer que son travail sur l'intelligence artificielle, les métadonnées et les droits fondamentaux complète celui du Conseil et jette les bases des échanges futurs dans ce domaine.

Du 11 au 13 juillet, la FRA a assisté à la conférence Octopus sur la cybercriminalité, organisée à Strasbourg par le CdE. Cette réunion a fourni des informations intéressantes des principales parties prenantes, qui alimenteront le futur manuel de droit européen sur la cybercriminalité et les droits fondamentaux, qui sera publié conjointement par la FRA et le Conseil de l'Europe.

Les 15 et 16 novembre 2018, l'Agence et le Conseil de l'Europe ont organisé conjointement une réunion d'experts en cybercriminalité à Bucarest, afin de définir la portée d'un futur manuel de droit européen sur la cybercriminalité et les droits fondamentaux, demandé par le Parlement européen.

Pour plus d'informations : <http://fra.europa.eu/en/project/2018/handbook-european-law-relating-cybercrime-and-fundamental-rights>

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe s'est réunie à Strasbourg les 3 et 4 décembre 2018. L'Agence a participé à la session plénière qui a porté sur les développements récents des Etats Membres du Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice. Ont également été abordées les possibilités de coopération et d'autres sujets, comme par exemple l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires.

k. Éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, et promotion des droits fondamentaux

Du 25 au 27 septembre, l'édition 2018 du Forum des droits fondamentaux de la FRA s'est déroulée à Vienne. Plus de 700 défenseurs des droits de l'homme, dont une importante délégation du CdE, qui a également contribué à la conception de l'événement, se sont unis pour lancer des appels à l'action concrets, susceptibles de contribuer à amener des changements et à combattre les nombreuses menaces qui pèsent sur les droits de l'homme en Europe aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe a activement participé aux réunions des groupes de travail et aux séances publiques portant sur des sujets tels que les droits sociaux, les discours haineux, les activistes des droits de l'homme, les droits de l'homme et les entreprises, etc. Lors de la cérémonie d'ouverture, Christos Giakoumopoulos, Directeur général Droits de l'Homme et Etat de droit, a souligné le lien entre les institutions, qui doivent être démocratiques et participatives, et l'importance de la confiance que les gens leur accordent. La séance publique sur la corruption et l'indépendance du pouvoir judiciaire a suscité un intérêt majeur puisqu'elle a établi un lien évident entre corruption et non-respect des droits de l'homme. Dans la déclaration de la présidence de la FRA, qui s'efforce de traduire l'état d'esprit du Forum des droits fondamentaux 2018, l'Agence s'est engagée à entreprendre un certain nombre d'actions, notamment le resserrement des liens avec des partenaires institutionnels comme le Conseil de l'Europe et les NU pour faire face aux menaces qui pèsent sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, l'Agence, en coopération avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime et le Conseil de l'Europe, a accueilli la réunion annuelle du Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme le 25 novembre 2018.

l. Droits de l'homme au niveau local

L'Agence coopère étroitement avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le programme des villes interculturelles. La FRA a contribué à la préparation du manuel du Congrès sur les droits de l'homme au niveau local, qui a été publié au début de l'année 2018. Un représentant du programme des villes interculturelles a contribué au « Laboratoire politique sur les villes des droits de l'homme » à Vienne les 23 et 24 mai 2018.

m. Coopération de la société civile et espace dévolu à la société civile

La FRA et le Conseil de l'Europe coopèrent étroitement dans le domaine de la société civile, notamment avec le Commissaire aux droits de l'homme, la conférence des OING, l'unité de la société civile et le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH).

Le président de la Conférence des OING est un observateur du groupe consultatif de la Plateforme des droits fondamentaux de la FRA (réseau de coopération de la société civile de la FRA).

Le 25 janvier, l'Agence était invitée à présenter son nouveau rapport sur les défis que rencontrent les organisations de la société civile dans l'UE lors de la conférence des OING organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg. L'Agence a également présenté les conclusions et les pratiques encourageantes de son rapport lors de la réunion de mars du groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme du CDDH et a participé au travail du groupe de rédaction sur une déclaration du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe.

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme et le président de la Conférence des OING ont contribué au questionnaire de la FRA sur l'espace de la société civile en amont de sa consultation de la Plateforme des droits fondamentaux.

La Conférence des OING a organisé et accueilli une session du Forum des droits fondamentaux de la FRA en septembre sur la participation citoyenne et l'espace de la société civile et le président de la conférence a pris la parole durant la séance d'ouverture du forum.

Le 29 novembre 2018, l'Agence a présenté ses travaux et ses conclusions sur l'espace de la société civile, à l'occasion d'un atelier spécialisé sur le thème « Protection et promotion de l'espace de la société civile en Europe » au Conseil de l'Europe à Strasbourg. La FRA a proposé une analyse des défis auxquels est actuellement confrontée la société civile au sein de l'UE, ainsi que des perspectives d'avenir possibles.

6.3. Coopération CdE-FRA-Equinet-ENNHRI dans le cadre des plateformes thématiques

Le CdE, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) et la FRA ont rappelé, au cours de leur conférence conjointe à Vienne en octobre 2013, leur engagement à œuvrer ensemble pour renforcer la protection des droits de l'homme en Europe en se concentrant sur quatre sujets (asile et migration, intégration des Roms, lutte contre les crimes de haine, promotion des droits économiques et sociaux et égalité socioéconomique) et en organisant des réunions régulières des plateformes thématiques.

Les 15 et 16 mai, le droit à un logement décent et le lien entre le pilier européen des droits sociaux et la Charte sociale européenne ont été au centre des discussions au cours des réunions des plateformes thématiques organisées par la Commission irlandaise des droits de l'homme à Belfast. La plateforme thématique sur les droits économiques et sociaux et la plateforme opérationnelle sur l'égalité des Roms sont des initiatives conjointes du Conseil de l'Europe, de la FRA, du Réseau européen des organes de promotion de l'égalité (Equinet) et du Réseau européen des instituts nationaux des droits de l'homme (REINDH) depuis 2013.

Le 28 novembre, une Plateforme collaborative sur les droits économiques et sociaux s'est réunie à Strasbourg pour étudier la question du droit au logement. L'Agence a présenté son rapport récemment publié "Combattre la pauvreté des enfants : une question de droits fondamentaux" qui insiste sur la problématique du logement dans la lutte contre la pauvreté des enfants. La plateforme est une initiative conjointe de la FRA, du Conseil de l'Europe, du réseau européen des organismes pour l'égalité de traitement (EQUINET) et du Réseau européen des instituts nationaux des droits de l'homme (REINDH).

Partie III : Annexe

Discours – Michael O’Flaherty, directeur de la FRA, s’adresse au Comité des ministres du Conseil de l’Europe, 17 octobre 2018

Nous célébrons aujourd’hui le dixième anniversaire de l’accord conclu entre l’Union européenne et le Conseil de l’Europe sur la coopération entre le Conseil de l’Europe et notre Agence. Dix ans après la signature de cet accord, notre collaboration est désormais ancrée dans le paysage des droits de l’homme en Europe. Je suis reconnaissant au Conseil de l’Europe pour son soutien et je me réjouis de poursuivre ensemble notre travail pour faire en sorte que les droits de chacun dans l’Union et en Europe soient protégés et respectés. ** LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI **

Vos Excellences,

Je vous remercie d’avoir invité l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne à s’adresser à vous.

J’arrive directement d’une réunion du groupe de haut niveau de l’UE sur le racisme, la xénophobie et d’autres formes d’intolérance qui se tenait à Vienne. Cette réunion était marquante à plusieurs égards.

Tout d’abord, elle a attiré l’attention et suscité un débat sur un problème grave lié aux droits de l’homme qui ne cesse de s’aggraver dans l’UE : l’essor ininterrompu du racisme, de la xénophobie et de l’intolérance qui y est associée.

Une autre caractéristique frappante de l’événement a toutefois été la diversité des acteurs rassemblés, nécessaires pour faire la différence. En font sans nul doute partie des organes de l’UE comme le nôtre, mais aussi les Nations unies et le Conseil de l’Europe, entre autres.

S’agissant du rôle du Conseil de l’Europe, son importance dans la lutte contre le racisme, notamment par l’élaboration de normes et les travaux de l’ECRI, a été clairement reconnue.

Dans ma contribution à cette discussion à Vienne, j’ai souligné les efforts et les réalisations qui n’auraient pas été possibles sans une collaboration étroite entre l’Agence des droits fondamentaux et le Conseil de l’Europe.

C’est la raison pour laquelle c’est un grand honneur pour moi de m’adresser à vous aujourd’hui, alors que nous célébrons le dixième anniversaire de l’accord entre l’Union européenne et le Conseil de l’Europe sur la coopération entre le Conseil de l’Europe et notre Agence.

J’ai relu récemment le texte de l’accord et j’ai été frappé par les efforts déployés par ses auteurs pour créer des canaux vitaux de coopération, fondée sur une coordination et des échanges approfondis. Les modalités pratiques ont bien fonctionné.

Vous vous rappelez peut-être que lors de la création de notre Agence, d’aucuns s’étaient inquiétés qu’elle puisse faire double emploi avec de nombreuses initiatives propres au Conseil de l’Europe.

En repensant à ces dix années écoulées, je dirais plutôt que l’histoire de notre travail se caractérise par une impressionnante complémentarité, présente depuis le début.

La participation du Conseil, par l'intermédiaire d'un expert indépendant, aux réunions du bureau exécutif et du conseil d'administration de l'Agence a toujours été constructive. Et je tiens ici à mettre en exergue les excellentes contributions du professeur Rainer Hofmann et à le remercier d'avoir enrichi les travaux de notre conseil d'administration.

Nous consultons également le Conseil sur l'ensemble de nos principaux produits stratégiques, depuis le document de programmation qui structure notre travail jusqu'à notre rapport annuel phare sur les droits fondamentaux.

Plus généralement, nous nous efforçons toujours de faire en sorte que notre travail renforce les actions et les normes du Conseil de l'Europe et leur donne une plus grande visibilité. Pour y parvenir, nous procédons à la fois de façon informelle, par des contacts réguliers entre les membres de nos personnels respectifs, et de façon formelle, par exemple, lorsque nous mettons en évidence un précédent de la Cour européenne des droits de l'homme dans nos évaluations de la conformité des projets d'actes juridiques de l'UE avec les droits fondamentaux.

Dès lors, je pense que nous pouvons nous montrer satisfaits du fait que les processus et les mécanismes détaillés dans l'accord produisent les effets escomptés depuis dix ans maintenant. Compte tenu de l'environnement dans lequel nous et d'autres organisations de défense des droits de l'homme opérons actuellement, ces efforts concertés ne pourraient être plus opportuns ou plus nécessaires.

En Europe et dans le monde, les systèmes de protection des droits de l'homme sont globalement rejetés. Des mots et des actes qui étaient inacceptables lors de la signature de cet accord en 2008 sont devenus, sinon dominants, du moins certainement ordinaires. Dans la seule Union européenne, trois courageux journalistes d'investigation – dont deux étaient des femmes – ont été récemment assassinés. Dans certains endroits, la société civile se voit refuser un financement et les mesures de protection légales dont elle a besoin pour fonctionner librement et en toute indépendance.

Toutes ces préoccupations ne quittent pas les défenseurs des droits de l'homme. Elles nous ont, en tout état de cause, agités voici trois semaines, lors de notre Forum des droits fondamentaux à Vienne, dans lequel le Conseil de l'Europe a joué un rôle si important.

Nous avons rassemblé 700 personnes pour débattre des grands problèmes relatifs aux droits de l'homme dans l'UE. Ces participants venaient d'horizons très différents, très éloignés de la communauté « traditionnelle » des droits de l'homme.

Dans mon allocution de ce matin, je tiens à souligner le travail du Forum, car en dépit de l'analyse globalement sombre de la situation des droits de l'homme en Europe, il nous a apporté quelques motifs d'optimisme.

J'ai vu la formation de nouveaux réseaux, j'en ai appris davantage sur ce qui fait une réelle différence sur le terrain et j'ai senti que notre propre travail au sein de l'Agence était galvanisé. Mais surtout, j'ai été frappé par l'espoir manifesté par un si grand nombre de nos plus jeunes participants.

Durant le forum, nous avons également entendu les commentaires positifs des participants sur de nombreuses activités que nous avons menées en parallèle et en partenariat avec le Conseil, comme nos travaux sur la migration, dans lesquels les analyses que mon agence fournit à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne se fondent sur les normes établies par le Comité pour la prévention de la torture. Les rapports par pays présentés par le représentant spécial du Secrétaire général sur les migrations et les réfugiés du

Conseil de l'Europe nous aident à préparer et à ajuster l'assistance technique et les conseils sur les droits fondamentaux que nous fournissons dans les points chauds de migration.

L'Agence des droits fondamentaux et le Conseil de l'Europe se sont engagés à maintenir des consultations régulières à tous les niveaux dans le cadre de la migration afin de produire des synergies. Ces consultations sont et continueront d'être la clé pour atteindre nos objectifs communs en promouvant nos valeurs et nos normes communes.

J'ai également été agréablement surpris par l'évaluation positive exprimée lors du forum à l'égard des manuels que nous produisons conjointement avec le Conseil et la Cour européenne des droits de l'homme depuis 2010. Vous vous rappelez peut-être que la série a commencé par un manuel de droit européen en matière de droit de non-discrimination, qui, soit dit en passant, a été mis à jour cette année.

La série a grandi et compte désormais des manuels sur des sujets aussi variés que l'asile, la migration et les frontières, les droits de l'enfant et la protection des données. Ces manuels et tous les domaines dans lesquels l'expertise de nos organisations se combine ont répondu à une forte demande des acteurs judiciaires. En ce qui concerne notre manuel commun sur la protection des données, en particulier, j'ai éprouvé une grande satisfaction professionnelle à pouvoir en remettre le premier exemplaire à la Commissaire européenne Věra Jourová le 25 mai de cette année, jour de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données. Depuis cette date, nous avons enregistré plus de 18 500 téléchargements à partir de notre seul site web.

Pour en terminer avec le Forum des droits fondamentaux, j'ai été particulièrement impressionné par la discussion qui s'y est déroulée sur l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et les objectifs de développement durable. Il a été reconnu qu'ils peuvent jouer un rôle extrêmement important dans le renforcement de la protection des droits de l'homme au sein des États européens. En effet, en cette période difficile, nous voyons les ODD à la fois comme une feuille de route et comme un vecteur vers la réalisation de sociétés fortes et respectueuses des droits.

Mentionner les ODD me rappelle qu'aujourd'hui, 17 octobre, est la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Et dans ce domaine également, nous devons prendre appui sur les normes du Conseil de l'Europe et poursuivre de manière complémentaire les activités du Conseil et de notre Agence.

Nous publions aujourd'hui un rapport intitulé Lutter contre la pauvreté des enfants : une question de droits fondamentaux. Il met en évidence des données d'Eurostat montrant qu'un enfant sur quatre dans l'UE est exposé au risque de pauvreté. Et que 2,5 millions de nos enfants connaissent une extrême pauvreté.

Garantir le droit d'un enfant à un niveau de vie décent n'est pas simplement un choix politique posé dans le but de parvenir à une société plus soudée. C'est une question d'obligations légales : le droit à la santé, à la sécurité et à l'aide sociales, ainsi qu'à la protection sociale, juridique et économique de la famille et des enfants.

Comme vous le savez parfaitement, ces droits sont tous inscrits dans la Charte sociale européenne. Et nous plaidons pour que les institutions de l'UE s'appuient davantage sur ses normes juridiques – et envisagent d'adhérer au Traité – afin de briser le cercle de la pauvreté. Nous recommandons également que les États membres de l'UE envisagent de ratifier la Charte sociale européenne et acceptent de se conformer à son article 30.

Vos Excellences,

Dans mes remarques de ce matin, j'ai tenté de faire comprendre l'ampleur et l'intensité de la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux et le Conseil de l'Europe.

Aujourd'hui, dix ans après la signature de l'accord qui définit cette relation, notre collaboration est ancrée dans le paysage des droits de l'homme en Europe. Je suis reconnaissant au Conseil de l'Europe de son soutien et je me réjouis de poursuivre ensemble notre travail pour faire en sorte que les droits de chacun dans l'Union et en Europe soient protégés et respectés.

[Discours de Christos Giakoumopoulos, Directeur Général Droits de l'Homme et Etat de Droit du Conseil de l'Europe à l'occasion du 30^{ème} conseil d'administration, 13 décembre 2018 disponible en anglais uniquement.](#)

Dear Madam Chair, dear Director, dear members of the Management Board, Ladies and Gentlemen.

Thank you very much for your invitation to present an overview of the cooperation between the Council of Europe and FRA in 2018. I am delighted to address you for the first time in my capacity as Director General of Human Rights and Rule of Law, after a year that has been rich in developments in our relationship and in joint endeavours.

These developments are even more important in a period when not only human rights are being challenged, but also the international protection mechanisms that have secured protection against State's arbitrariness during the last 70 years. In the year when we are marking the 70th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, which precedes the 70th anniversary of the Council of Europe in 2019, it is important to recall the European understanding of human rights. It has never been ideological, "us vs them". On the contrary, human rights have been considered as a central element of good governance based on the principles of tolerance and inclusiveness, with the aim in particular to avoid the majority imposing its views without any control. With their capacity to smooth rough edges, human rights provide the stability that is necessary for democracies to function efficiently. Today, this role tends to be forgotten among increasingly wider circles in society, and what we believed could never be heard again in Europe has unfortunately become part of the discourse and part of some political leaders' actions. Some do not believe in the absolute prohibition of torture anymore, migrants are detained even without having committed any offence, journalists are being killed because of the topics they investigate, human rights defenders are attacked for the voice they carry, while independent judiciaries are unravelled shamelessly. **We must be strong together** to ensure that these facts that happen not across an ocean and thousands of kilometres away but on our own continent are irremediably stopped.

From this perspective, I am glad that this year has been marked by more intense cooperation in long-standing and new areas. The Fundamental Rights Forum was also

a formidable occasion to demonstrate our strong partnership. Michael O’Flaherty’s address to the Committee of Ministers on 17 October was a great opportunity to recall ten years of cooperation that have been marked by trust, coherence and mutual reinforcement.

Before I give you a brief overview of the main highlights, let me also tell you that through dialogue, we managed to agree on a common approach in view of FRA’s mandate when it provides advice to member states or EU institutions in the field of **migration detention**.

In a meeting I had with the Director in June this year, we agreed that it is crucial that the Agency and the **CPT** work closely together within their respective mandates. We also agreed that the complementarity of FRA’s support and advice to EU member states and the CPT’s monitoring of these states, be it in the area of immigration detention or other relevant fields, is crucial. I am delighted to confirm that FRA has played an important role in ensuring that the CPT’s recommendations are properly taken into account by the EU and its member states [e.g. after the publication of the CPT’s preliminary observations following the 2018 ad hoc visit to Greece]. Also, I would like to underline that FRA’s views on areas where CPT monitoring would be beneficial have been particularly appreciated.

This was achieved through a constructive and operational discussion, which will undoubtedly contribute to obtaining better results together.

If I look back at the year that is ending, I can see that the Council of Europe and FRA have found practical ways to work together in an increased number of areas and through a multiplicity of working methods.

Joint endeavours have continued to produce success stories. For example, the new edition of the **Handbook on European Data Protection Law**, launched on 25 May. This new edition reflects changes brought to the data protection frameworks of the Council of Europe (Modernised Convention 108+) and of the European Union (GDPR – General Data protection Regulation - and Law enforcement and judicial cooperation Directive). The number of downloads is phenomenal and other linguistic versions are under preparation, also in non-EU member states languages such as Albanian and Georgian. This clearly demonstrates the broad interest in this latest version.

The success of the joint handbooks has led us to launch a new initiative in an increasingly challenging area for fundamental rights, **cybercrime**. The handbook will highlight the key fundamental rights challenges of investigating cybercrime and securing electronic evidence following the standards provided by the EU and the Council of Europe’s rules and case law. It will also map the obligations of member States to protect individuals against crime and safeguard the fundamental rights of cybercrime victims. Finally, it will identify promising practices of effective investigative techniques on cybercrime and electronic evidence in line with fundamental rights and rule of law requirements. We expect the handbook to be ready by the autumn 2020, depending on the advancements of two important initiatives: the preparation of a 2nd additional Protocol to the Budapest Convention on Cybercrime on enhanced international cooperation and access to evidence in the cloud and the preparation by the European Union of a Regulation and a complementary Directive on electronic evidence.

Apart from the handbooks, I am also pleased with the stepping up of our cooperation under the **European Programme for Human Rights Education for Legal**

Professionals, better known as HELP, notably through the use of the handbooks and other FRA materials such as videos and infographics that are embedded in the HELP courses, the participation of FRA staff in the launching of the courses or in the European seminars, such as the one on the Fight against Racism, Xenophobia, Homophobia and Transphobia. For us, what would be a great added value would be to have FRA staff or experts, such as you, participating in the working groups that develop the courses. So far, unfortunately, this has not materialised despite FRA being open to this possibility.

Let me note that one area where there has been intense collaboration between the HELP Secretariat and FRA is business and human rights.

Mutual reliance on resources and work products has continued on migration, violence against women, anti-discrimination, minorities and Roma issues, as well as regarding democratic education and citizenship. Let me briefly illustrate this.

The Special Representative of the Secretary General on **Migration and Refugees**, Ambassador Tomas Bocek, relied on data, research material and studies of FRA in his activities; the FRA Director during his last visit to Strasbourg acknowledged the importance of the SRSG's report of his fact-finding mission to Spain for FRA's activities. Also, FRA's contribution to the SRSG's calls for good practices respectively on child-friendly procedures in the migration context and on family reunification was very timely and highly appreciated.

The Fundamental Rights Forum was the occasion for the Council of Europe to organise a meeting of the **International Contact Group on Democratic Education for Democratic Citizenship and Human Rights Education** (ICG) of which FRA is part. On this occasion, the participants, who also include representatives of OHCHR, OSCE-ODIHR, UNODC, and UNESCO, agreed to join each other's activities in 2019, with a view to increasing joint efforts to contribute to the implementation of SDG 4.7 and SDG 16.

The secretariats of **ECRI and CAHROM**, to name just them, have continued to draw on the FRA surveys and data collection for their monitoring activities. The monitoring body of the Istanbul Convention on combating violence against women and domestic violence, **GREVIO**, has also made continued use of FRA's surveys in its' country evaluation reports. It is worth noting that this positive cooperation takes place both at personal and institutional levels.

Let me turn to a form of contribution by FRA that is very valuable to the work of the Council of Europe: this is its contribution to the drafting process of different types of documents. For example, the **Venice Commission** consulted FRA during the drafting process of the Principles for the Protection and Promotion of the Ombudsman Institution so-called "The Venice Principles", and is very grateful for its contribution. Of course, FRA will be invited at the launching event of these Principles once they are adopted, in 2019.

You may recall that under the authority of the European Committee on Legal Cooperation (CDCJ), the Committee of experts (CJ-DAM) has been mandated to codify existing international standards relating to the **administrative detention of migrants**. The active participation in the work of CJ-DAM by a representative of FRA has been much appreciated both by the Council of Europe and the members of the committee, as he provided high-quality technical contributions.

On-going cooperation also concerns the development of the **European Fundamental Rights Information System**, the EFRIS project, which the Council of Europe continues to actively support. Work is being carried out as I speak, to allow for a continuous flow of up-to-date information from several of our key human rights

mechanisms to EFRIS. More monitoring bodies will be joining in at the beginning of next year, hopefully in time for the launch of your first prototype which I understand is due in the spring.

We are convinced that EFRIS will play a key role in any future Rule of Law mechanism which the EU might establish. It may be also a model for future collaborative Information systems opening the possibility of data-sharing projects on a wide range of human rights topics, thus supporting the strengthening on international human rights law.

Growing areas of cooperation emerged last year.

In this context, I would like to highlight the cooperation between FRA and the Department of the **European Social Charter**. To mention just a few things, there is the CoE-FRA-ENNHRI-EQUINET collaborative Platform on social and economic rights, and the Social Charter's input into the FRA Fundamental Rights Forum.

Social rights are human rights and social and economic rights are locked into a tight mechanism of interdependence and mutual reinforcement with civil and political rights. This equation that includes belonging and inclusiveness ultimately adds up to social and democratic sustainability. This was the soul of the FRA Forum: leaving no one behind is not just a mantra for other regions of the world; it is a requirement for a sustainable Europe.

I have been informed of the excellent and constructive exchange between the European Committee of Social Rights and Director Michael O'Flaherty. I welcome his appeal, which he recalled during that exchange and that he had previously made in the framework of the FRA Forum, inviting the EU to consider acceding to the European Social Charter and inviting also EU member states to subscribe to the Revised Charter and accept the collective complaints system.

Information sharing and dissemination is an important part of our cooperation. Here again, I could mention one example. During the exchange with the European Committee of Social Rights, Michael offered access to FRA's considerable and mostly unpublished data resources. This could be a valuable source of factual information for the Committee.

My final word concerning social rights would be to encourage further dialogue and cooperation between the Department of the European Social Charter and FRA.

In the same vein, the **Steering Committee for Human Rights**, CDDH, which is the Council of Europe's main intergovernmental body when it comes to the development of human rights, is keen to expand its cooperation with FRA in areas such as human rights and business, statistics on aging Europe, data and figures on human rights and the environment etc. Thus, the CDDH, at its last plenary session at the end of November, has decided to invite Professor Rainer Hofmann, in his quality of independent person, to discuss on work of common interest carried out or envisaged by the Agency. This may contribute to identifying new areas of cooperation.

An important development since last year has been the intensive work carried out in the Council of Europe on **artificial intelligence**. Just last week, the European Commission for the Efficiency of Justice, CEPEJ, adopted the first European text setting out ethical principles relating to the use of artificial intelligence (AI) in judicial systems. The Charter provides a framework of principles that should guide policy makers, legislators and justice professionals when they grapple with the rapid development of AI in national judicial processes. The application of AI in the field of justice can contribute to improve the efficiency and quality and must be implemented in a responsible manner which complies with the fundamental rights guaranteed in

particular in the European Convention on Human Rights (ECHR) and the Council of Europe's Convention on the Protection of Personal Data. It is essential to ensure that AI remains a tool in the service of the general interest and that its use respects individual rights. More generally, all the work carried out by the Council of Europe in the area of AI, for example as regards personal data, on-line dispute settlements, criminal liability of autonomous vehicles, the use of AI to combat terrorism etc. aims at preventing abuses of the use of algorithms built with AI technologies. The idea is to build a doctrine that will guarantee the protection of all fundamental rights when AI is involved, including by preventing any forms of discrimination when using algorithms. This is clearly an area where the Council of Europe and FRA could expand their cooperation.

More generally, I believe that we have shown the potential for reinforcing each other when we face difficulties with our stakeholders. Let me give you one example. Regarding the sensitive issue of the **Additional Protocol to the Oviedo Convention** aiming at protecting the rights of persons subject to involuntary placement and involuntary treatment, we attach particular importance to open and constructive dialogue with all relevant stakeholders. FRA's support in providing data and available information on the topic would be most welcome to help promote such measures in member States.

Ladies and Gentlemen,

The **Fundamental Rights Forum** was yet another great opportunity to show the strong and sustainable cooperation between the Council of Europe and FRA. Our delegation was probably the largest one, with almost twenty staff members and experts, who actively contributed to the working groups and open sessions, on topics such as social rights, hate speech, human rights defenders, human rights and business etc. I had the honour to participate in the opening ceremony, during which I underlined the link between institutions, which need to be democratic and inclusive, and the importance of trust people have in them. We organised an open session on corruption and the independence of the judiciary, which triggered a huge interest because it made a clear link between corruption and the lack of enjoyment of human rights. We were delighted to see that much of our discussions were reflected in the Chair's statement. The Council of Europe was closely involved in the "reflect" and "connect" parts of the Forum; it is also committed to the "act" part, and evidence of this is the distribution of the Chair's Statement to all the chairs of the intergovernmental committees and of the monitoring bodies.

Before I end this overview, I would like to use this opportunity to thank Michael O'Flaherty for his strong support to the Council of Europe in all the areas I have just described and those that I did not mention simply for lack of time.

In conclusion, dear members of the Management Board, the Council of Europe and FRA naturally work on the same topics to secure that no one is left behind in the protection of human rights in Europe. Our respective mandates have demonstrated their complementarity over the last ten years of cooperation. It is only by reinforcing each other that we will overcome the present challenging period. I am glad that our alliance has become stronger over the years and look forward to working even more closely together.